
◆

LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

= Outils & guide de bonnes pratiques =

◆



Et les associations membres du Comité d'Entente Régional Centre-Val de Loire.

SOMMAIRE



3	ÉDITO
5	RÉSULTATS D'ENQUÊTE
9	GLOSSAIRE
.....	
10	LA PARTICIPATION EN PRATIQUE
11	Les services d'accompagnement de l' ADAPEI DU LOIRET
13	Les services d'accompagnement de l' APF DE BOURGES
15	L'IME de l'association ATOUT BRENNE DU BLANC
17	Le Foyer de CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER
19	Le CENTRE DE SOINS PUBLIC COMMUNAL POUR POLYHANDICAPÉS D'ISSOUDUN
21	La MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE LORRIS
23	Le FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ DE VERNUILLET
25	Le compte-rendu en vidéo du CRMC
.....	
28	LES OUTILS DE LA PARTICIPATION
29	La fiche de liaison de l' HÔPITAL de CHÂTEAUROUX
31	La FORMATION DES PROFESSIONNELS à la PARTICIPATION en Région Centre Val de Loire
33	Les mini-dictionnaires du CAIS de l' APIRJSO
35	La FORMATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS en Région Centre Val de Loire
37	Le livret « QU'EST-CE QU'UN CVS » par les PEP DU CHER
39	Le JEU DE CARTES du CVS
41	Les bonnes pratiques de l' ADAPEI DU CANTAL
43	Le GEM En Avant ! 41
45	Le GROUPE PULSE National
.....	
48	BIBLIOGRAPHIE
49	REPRÉSENTATIONS
51	TÉMOIGNAGES



ÉDITO



La participation, la citoyenneté, le pouvoir d'agir sur sa vie, sur son quotidien sont au cœur de la citoyenneté, de la liberté d'être. Depuis des années, sans discontinuer, le législateur emboîtant le pas des associations de personnes en situation de handicap, de parents et de proches ont développé et affirmé ce droit à la participation. Pour autant, au quotidien, faire vivre la participation est complexe pour les personnes comme pour les professionnels qui les accompagnent.

Le guide que nous vous proposons est l'aboutissement d'un projet mené pendant près de deux ans, sur le développement de la participation des usagers dans les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap en Région Centre-Val de Loire.

Ce projet porté par l'Association des Paralysés de France pour le Comité d'Entente Régionale a mobilisé une dizaine d'associations qui font part de leur outils et de leurs pratiques dans ce guide, en partenariat avec les groupements qui agissent en Région Centre-Val de Loire : L'URIOPSS, la FNARS, le CISS et la FEHAP. Ce projet n'a été possible que grâce au concours financier et au soutien de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Ce travail inter-associatif comportait 5 étapes :

- La réalisation d'un recueil documentaire et d'une enquête sur la participation des personnes dans les établissements et services de la Région Centre-Val de Loire.
- L'organisation de sessions de formation en proximité, « à la carte », cousues main, adaptées aux situations, à destination des « usagers » élus au sein des CVS.
- L'organisation de formations à destination des professionnels sur les pratiques plutôt que sur les textes.
- Une journée colloque à destination des représentants des usagers au sein des instances de l'ARS.
- La production d'un guide sur les pratiques et outils innovants en matière de participation.

Ce qui nous a animé durant la conduite de ce projet, c'est avant tout de considérer que la personne, quelle que soit sa situation, est en capacité de participer. Nous l'avons placée au centre du projet et des dispositifs que nous avons mis en place. Les personnes ont été associées à chacune des étapes de la démarche. Nous l'avons voulu concret, centré autour de pratiques réelles,



ÉDITO



répondant aux questions qui se posent sur le terrain. Et puisque d'autres ont trouvé des réponses, nous vous proposons de les partager ensemble.

Les pratiques et outils que nous vous proposons ont été mis en place et utilisés dans des structures, essentiellement en Région Centre-Val de Loire. Ils fonctionnent et ils permettent de respecter la place centrale de la personne dans les dispositifs de participation.

Nous sommes aussi allés puiser des expériences, dans d'autres régions, ou dans d'autres réseaux que celui du handicap, pour alimenter la réflexion de chacun.

La participation dans les établissements et services médico-sociaux ne se limite pas au CVS. Nous avons exploré d'autres formes de participation, peut-être moins institutionnelles, mais souvent complémentaires qui permettent aux personnes une réelle participation, sans filtre.

La participation des personnes va bien au-delà des obligations légales. Elle garantit et permet de faire vivre la liberté de choix et la citoyenneté des personnes.

Ce guide vous permettra, au-delà de la loi, de faire vivre la parole des personnes accueillies ou suivies dans les ESMS, qui sont les premières concernées par les actions que nous mettons en place. Il permettra de venir soutenir les professionnels comme les personnes accompagnées dans leur engagement pour faire vivre la participation, et la démocratie en santé.

**Pour l'Association
des Paralysés de France**
Françoise GUILLARD PETIT

**Pour le Comité
d'Entente Régional**
Thierry NICOLE



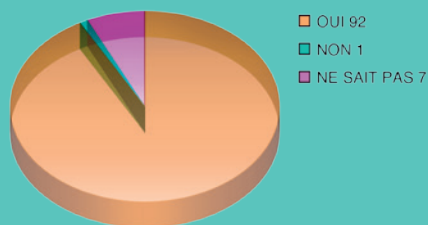
RÉSULTATS d'enquête

Que pensent les élus, les représentants, les usagers de leurs missions ? Une étude a été réalisée en 2015, auprès des élus représentant les usagers des différentes structures sociales et médicosociales pour personnes en situation de handicap de la Région Centre-Val de Loire. Les questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des structures par le biais de différents réseaux : l'Agence Régionale de Santé, l'URIOPSS, et les

réseaux associatifs. Nous avons obtenu 185 réponses, et 12 entretiens qualitatifs ont été réalisés. Par cette étude, nous cherchions à mieux connaître les élus qui représentent les usagers dans les CVS de la Région, mais aussi leur ressenti quant à leur mission, leur rôle et leurs besoins, en termes de formation, de soutien, d'outils. Nous avons aussi tenté de mettre en lumière ce qui dans ces structures peut freiner la participation des personnes.

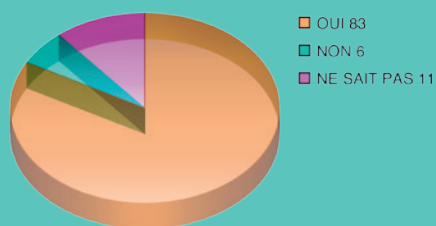
LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

1 - EST-CE QU'IL EXISTE UN CVS DANS MA STRUCTURE ?



7 % des personnes interrogées ne savent pas si un CVS existe dans leur établissement ou leur service.

2 - Y-AT-IL UN AUTRE MOYEN D'ÊTRE ÉCOUTÉ ?



Si pour la grande majorité d'autres formes de participation ou d'expression existent, 11% des personnes ne savent pas répondre à cette question.

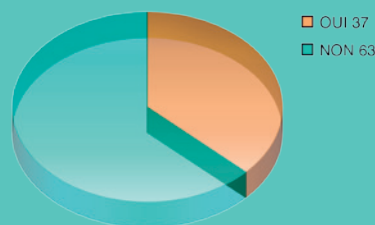
3 - QUEL AUTRE MOYEN ?

95 personnes parmi celles ayant répondu connaissent la possibilité de s'exprimer par le biais de réunions d'information, et 55 lors de rendez-vous avec la direction de la structure.

4 - DEPUIS COMBIEN DE TEMPS SUIS-JE ÉLU AU CVS ?

La moyenne des mandats est de 30 mois.

5 - EST-CE QUE JE PARTICIPE À D'AUTRES RÉUNIONS ?



Seulement 37% des personnes participent à d'autres réunions que celles du CVS. Ces autres réunions sont essentiellement des réunions thématiques (menus, loisirs, activités...). Pour 37% des personnes, il s'agit de réunion d'accueil ou d'information générale.



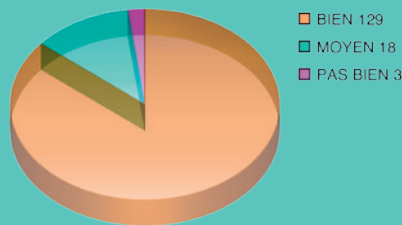
RÉSULTATS d'enquête



6 - À QUOI ÇA SERT ?

Pour la grande majorité des personnes qui se sont exprimées, ces réunions leur servent à participer à la vie de la structure, à préparer des activités ou des loisirs. Quelques-unes reconnaissent que cela leur permet de régler ou d'échanger sur des problématiques qui leur sont personnelles.

7 - COMMENT JE M'Y SENS ?

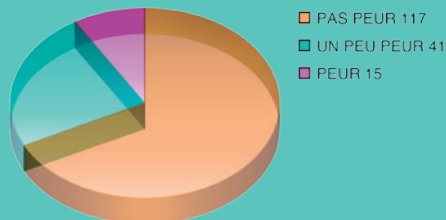


La grande majorité se sent bien et a sa place dans ces réunions.

8 - EST-CE QUE JE PEUX PARLER LIBREMENT ?

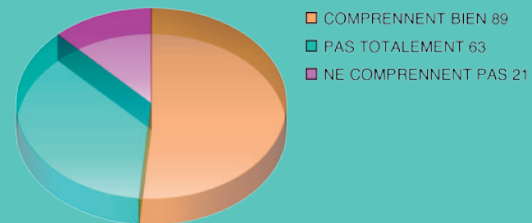
144 personnes déclarent pouvoir parler librement, 21 moyennement, 8 pas du tout.

9 - J'AI PEUR DE DIRE CE QUE JE PENSE ?



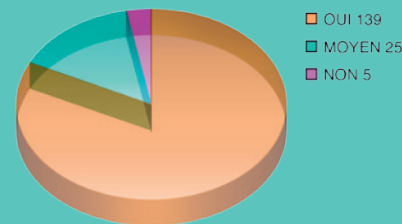
117 personnes n'ont pas peur, 41 ont un peu peur tandis que 15 ont peur.

10 - JE COMPRENDS TOUT CE QU'IL SE DIT ?



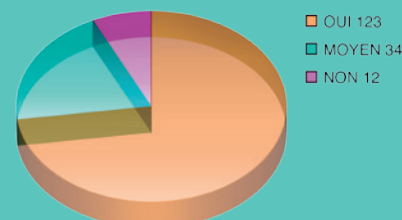
84 personnes déclarent comprendre peu ou pas du tout ce qu'il se dit dans la réunion (environ 50% des personnes).

11 - LES CHOSES DONT ON DISCUTE M'INTÉRESSENT ?



La majorité des personnes ayant répondu sont intéressées par les échanges qui ont lieu lors des CVS.

12 - AI-JE L'IMPRESSION D'ÊTRE UTILE ?



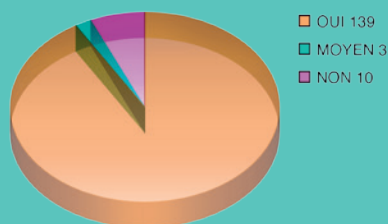
La majorité des représentants des usagers ont l'impression d'être utile, mais 46 d'entre eux ne l'ont pas.



RÉSULTATS d'enquête



13 - JE M'Y SENS ÉCOUTÉ ?



La grande majorité se sent écoutée lors de ces réunions.

14 - AI-JE BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

53% des répondants déclarent avoir besoin d'un accompagnement lors de ces réunions. Dans la grande majorité des cas, cet accompagnement est réalisé par un professionnel.

15 - AI-JE BESOIN D'OUTILS ?

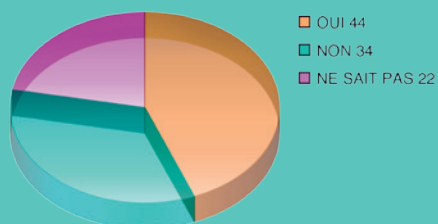


Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent avoir besoin d'outils.

16 - QUELS OUTILS ?

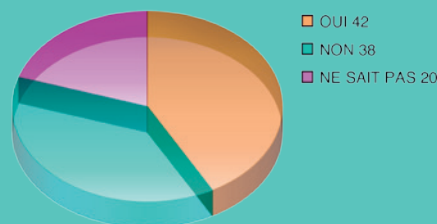
Le FALC, les pictogrammes ou encore le secrétariat sont les outils les plus demandés.

17 - AI-JE BESOIN D'ÊTRE FORMÉ ?



44% des élus interrogés ressentent le besoin d'être formés.

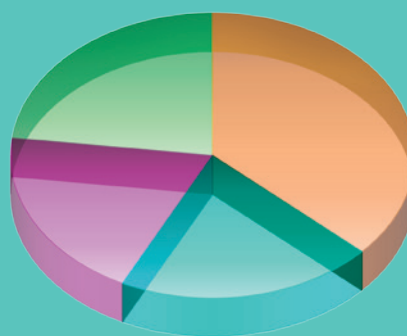
18 - LES PROFESSIONNELS DE MA STRUCTURE ONT-ILS BESOIN D'ÊTRE FORMÉS ?



42% d'entre eux pensent que le personnel de leur structure aurait besoin d'être formé.

19 - SUR QUEL THÈME DE FORMATION ?

- Fonctionnement du CVS = 75
- Fonctionnement de l'établissement = 42
- Organiser des réunions = 40
- Parler en Public = 47



- FONCTIONNEMENT DU CVS 75
- FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT 42
- ORGANISER DES REUNIONS 40
- PARLER EN PUBLIC 47



RÉSULTATS d'enquête



LE RETOUR DES ENTRETIENS

Les personnes que nous avons rencontrées suite aux questionnaires font apparaître un certain nombre de freins à la participation :

- Des temps de réunions trop longs.
- La présence de professionnels accompagnants qui risque de provoquer un « mélange » des opinions.
- Un manque de préparation en commun des réunions.
- Des réunions jugées souvent trop techniques.
- Un sentiment de manque de légitimité des représentants des usagers, face aux professionnels.
- Un manque d'animation entre le CVS et les autres usagers/résidents.
- Un sentiment d'être peu ou pas écouté, ou que les demandes ne sont en définitive pas prises en compte.
- Pour les ESAT : difficultés à coordonner le travail et la présence en CVS.
- Pour les Services à domicile, grandes difficultés pour créer des liens entre les élus du CVS et les autres personnes accompagnées.



EN CONCLUSION

Cette étude indique l'envie des personnes d'avoir des formations et l'importance qu'elles soient spécifiques selon le public.

Certains handicaps impliquent des accompagnements complémentaires à la formation pour garantir la participation : pictogrammes et solutions facilitant la communication, présence humaine, temps en amont et en aval.

Les modes actuels de présentation du budget et du fonctionnement interne de l'établissement ne favorisent pas la participation.

La question de ne pas être assez écouté et pris en compte amène à réfléchir à comment rendre visibles les effets de la participation.



GLOSSAIRE

- **ADAPEI** Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
- **APF** Association des Paralysés de France
- **APIRJSO** Association interrégionale pour personnes sourdes et malentendantes
- **CA** Conseil d'Administration
- **CAIS** Centre d'Action et d'Information sur la Surdit 
- **CDU** Commission Des Usagers
- **CRMC** Centre de R ducation Motrice de Champagne
- **CSPCP** Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicap s
- **ESAT**  tablissement et Service d'Aide par le Travail
- **ESME**  tablissements et Services M dico-sociaux
- **FA** Foyer d'Accueil
- **FALC** Facile   Lire et   Comprendre
- **FH** Foyer d'H bergement
- **GEM** Groupe d'Entraide Mutuelle
- **IME** Institut M dico- ducatif
- **LSF** Langue des Signes Fran aise
- **MAS** Maison d'Accueil Sp cialis e
- **MDPH** Maison D partementale des Personnes Handicap es
- **PEP** Pupilles de l'Enseignement Public
- **SAMSAH** Service d'Accompagnement M dico-Social pour Adultes Handicap s
- **SAVIE** Service d'Accompagnement vers l'Int gration et l' veil
- **SAVS** Service d'Accompagnement   la Vie Sociale
- **SESSAD** Service d' ducation Sp ciale et de Soins   Domicile
- **UNAPEI** Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadapt s
- **URIOPSS** Union R gionale Interf d rale des  uvres et Organismes Priv s Sanitaires et Sociaux



*« Les bonnes
pratiques de la
participation »*



Participation dans les services à domicile : s'appuyer sur des groupes d'expression

Les services d'accompagnement de l'ADAPEI du Loiret

« Faire avec eux pour qu'ils puissent
ensuite faire sans nous. »

LES GROUPES D'EXPRESSION

Mis en place par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, le Service d'Accompagnement Vers l'Intégration et l'Éveil, le Foyer-Appartements et le Foyer d'Hébergement il y a plus de 10 ans, le but des groupes d'expression est de rompre l'isolement des personnes.

L'ADAPEI 45 - Orléans est partie du constat que les usagers étaient dans le même service mais ne faisaient que se croiser sans avoir d'activités communes. L'objectif était donc que les usagers se réunissent et se rencontrent.

Les groupes d'expression ont lieu une fois par mois et réunissent les usagers volontaires, l'équipe éducative et le chef de service.

Ces rencontres peuvent être l'occasion d'aborder les questions organisationnelles et de vie en communauté. Pour le SAVS, qui accompagne des adultes autonomes en appartements, il est question lors des groupes d'expression des préoccupations des usagers, sur tous les aspects de la vie. Le principe est de travailler à chaque réunion sur un thème différent, défini et préparé en amont avec les usagers.

EXEMPLE DE THÈMES :

- Internet
- La sécurité routière, notamment pour les scooters et voitures sans permis
- Les chiens guides (à la demande d'une personne malvoyante)
- Le système judiciaire et son fonctionnement
- Le rôle de la police
- Le rôle des pompiers

Un intervenant spécialisé sur la question peut être invité pour discuter avec les adultes.

En fonction des préoccupations de chaque service, les thèmes peuvent être proposés en transversalité (FA, FH, SAVIE et SAVS).





RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

Le groupe de travail permet aux usagers et aux professionnels de se situer dans un échange d'une grande richesse. Ces rencontres donnent une dynamique au service et permettent aux personnes de s'ouvrir, de prendre confiance en elles et de prendre la parole. Le principal atout est de permettre de créer du lien entre les personnes.

Aujourd'hui les usagers se voient et s'appellent en dehors du service et des éducateurs.

Il est important de préciser que le SAVS, le SAVIE et le Foyer-Appartements sont des services accueillant moins de 15 personnes chacun ce qui facilite la mise en place de ce travail et que l'organisation tient compte de la possibilité pour les personnes d'utiliser leurs propres moyens de transport.

POUR EN SAVOIR PLUS



Franck Tanchoux

Chef de service éducatif

02 38 65 49 90

f.tanchoux@adapei45.asso.fr

ADAPEI du Loiret
6 ter, rue de l'abbé Pasty
45400 Fleury-les-Aubrais

POUR ALLER PLUS LOIN



> Voir Fiche Pratique n°2, p.13 :

[La mise en place d'un CVS pour les services d'accompagnement de l'APF de Bourges](#)

Bonnes idées

À RETENIR

- Toujours partir de l'utilisateur.
- Rencontrer les usagers dans un autre contexte que le soin ou l'accompagnement personnel, accompagner l'utilisateur dans un collectif pour un bénéfice individuel.
- Impulser une réelle volonté autour de la participation.
- Pour les professionnels, sortir d'une relation de prestations.



Faire vivre un CVS dans un service à domicile

La mise en place d'un CVS pour les services d'accompagnement de l'APF de Bourges



ORGANISER LA PARTICIPATION COLLECTIVE DANS DES SERVICES À DOMICILE

En s'appuyant sur la loi 2002.2 encadrant la participation des usagers, l'équipe du SAVS - SAMSAH de Bourges a souhaité développer et favoriser la participation des usagers. Le point de départ a été les enquêtes de satisfaction, avec une forte volonté d'associer les usagers à l'amélioration de la qualité du service.

Une journée de rencontres et d'échanges avec les usagers a été mise en place. Les objectifs étaient que les personnes se rencontrent et se connaissent afin de créer une dynamique collective, de parler du service, de discuter avec l'équipe, pour améliorer le service. Au cours de ces rencontres des informations sont

données notamment sur le CVS, son rôle et son fonctionnement. C'est un temps informel, sans ordre du jour et très convivial. La participation est de plus en plus importante : 5 participants, puis 7, puis 24.

En 2016, à la fin de la rencontre, 6 personnes se sont déclarées partantes pour participer à un CVS. Les élections ont eu lieu, 11 usagers ont été élus ainsi que deux professionnels (titulaire + suppléant).

Le CVS se met en place mais ne va pas se substituer aux rencontres annuelles pour lesquelles le principal problème reste le transport.





RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

Les résultats sont très positifs, les réunions d'échanges attirent de plus en plus de personnes accompagnées chaque année et permettent de créer du lien entre usagers, qui organisent entre eux une solidarité transport. La participation et l'investissement à la vie du service est plus importante

puisque lors de la dernière évaluation interne trois usagers se sont portés volontaires pour participer.

Les réunions se déroulent dans les locaux du SAVS - SAMSAH. Les équipes sont très impliquées, il s'agit surtout d'adapter l'organisation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Christine Dorme
Directrice

02 48 23 20 80
christine.dorme@apf.asso.fr

SAVS - SAMSAH APF
224 rue Louis Mallet
18000 Bourges

POUR ALLER PLUS LOIN

> Voir Fiche Pratique n°12, p.35 :
[Formations des représentants des usagers en CVS par l'APF](#)

> Voir Fiche Pratique n°13, p.37 :
[Le livret « Qu'Est-ce qu'un CVS » par les PEP du Cher](#)

> Voir Fiche Pratique n°14, p.39 :
[Le jeu de cartes du CVS de l'APF](#)

Bonnes idées

À RETENIR

- Il faut prendre du temps pour informer les usagers sur le CVS et la participation, individuellement et en groupe, sur différents temps, pour que l'idée fasse son chemin et mobilise.
- Il est intéressant de rencontrer d'autres services et d'autres CVS.
- Pour les usagers, il faut être dans le concret sur le CVS, avec des exemples très pratiques sur ce qu'on peut y dire, ce qu'on demande, etc. Il faut favoriser au maximum la compréhension de cet outil.
- Mettre en place des temps d'échanges collectifs, en dehors du CVS, permet à la fois aux usagers de se rencontrer mais aussi de rencontrer l'équipe de professionnels.

Les enfants font tout de A à CVS

Le CVS à l'IME de l'association Atout Brenne du Blanc

L'institut médico-éducatif accueille des enfants de 6 à 20 ans. Pour l'équipe la participation des enfants est très importante.

Le fonctionnement du conseil de la vie sociale favorise donc au maximum cette participation.

UNE ORGANISATION QUI CONSIDÈRE LES ENFANTS COMME ACTEURS DU DISPOSITIF

LES ÉLECTIONS

Ce sont de vraies élections, au sens propre du terme. Tous les enfants y votent, quel que soit leur handicap. Les enfants membres du CVS, accompagnés par deux professionnels, rencontrent avant les élections chaque enfant de l'IME pour lui expliquer le rôle des représentants. De façon à ce que tous puissent voter, les bulletins de vote sont accompagnés des photos des candidats et de pictogrammes. La confidentialité du vote est préservée au maximum.

La présence des professionnels est limitée à ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ce sont les enfants membres du CVS qui procèdent au dépouillement.

LA PRÉPARATION DU CVS

En amont du CVS un temps dédié et formalisé est consacré à sa préparation. Au départ ces réunions pouvaient durer jusqu'à trois heures mais ce temps est trop long pour les enfants, la durée est donc limitée à 1h30 dans la mesure du possible. Lors de la préparation les enfants et les professionnels membres du conseil évoquent les questions qu'ils veulent voir abordées puis passent dans chaque unité pour recueillir les demandes de chacun.

LE FONCTIONNEMENT DU CVS

Lors du conseil un diaporama, réalisé par le chef de service, est projeté

en suivant l'ordre du jour avec de l'écrit, des images, des photos et des pictogrammes, de façon à ce que tout le monde puisse suivre.

Il est utilisé pour servir de base au compte-rendu. Le secrétaire de séance (un enfant de l'IME) peut participer, sans devoir en même temps tout noter.

Le compte-rendu et le diaporama sont affichés dans chaque unité, envoyés aux familles et présentés par les membres du CVS aux enfants lors des temps de repas.

LES SUITES DU CONSEIL

Les professionnels et la direction essaient de ne pas apporter de réponses toutes faites aux demandes des enfants mais les laissent réfléchir aux solutions eux-mêmes. Pour avoir une table de ping-pong par exemple ce sont les enfants qui ont fait établir les devis. Pour chaque action les usagers élus font le suivi du projet et en rendent compte au chef de service. Par exemple, ils ont souhaité voir le fonctionnement d'autres CVS et ont lancé des invitations à d'autres structures. Ainsi ils ont été invités par le CVS du secteur adulte de l'Association Atout Brenne à participer à la préparation de sa réunion plénière. D'autre part, des invitations, réalisées par les usagers, ont également été lancées pour rencontrer d'autres membres de CVS d'un autre IME et pour pouvoir échanger.





LES MOYENS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE

À l'IME aucun moyen financier particulier n'est investi pour le CVS. L'établissement fonctionne à moyens constants. Les professionnels mobilisés sont dédiés sur les temps du conseil et ne

font pas d'individuel. Pour que cela fonctionne il s'agit surtout de bonne volonté et d'une organisation du temps de travail de l'équipe adaptée.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sylviane Gontier
Chef de service éducatif

02 54 37 19 57
s.gontier.ime@atout-brenne.fr

Institut Médico Éducatif
14 rue Blaise Pascal
36300 Le Blanc

POUR ALLER PLUS LOIN

> Site internet de l'association :
• <http://www.atout-brenne.fr> •

Bonnes idées

À RETENIR

- L'anticipation est un gage de réussite pour favoriser la participation.
- Tous les temps collectifs et plus particulièrement le CVS doivent être des moments conviviaux.
- Une telle organisation ne doit pas être imposée, le personnel de l'établissement doit être associé au projet et être partie prenante.
- Les enfants sont des partenaires.



Une participation directe entre Directeur et usagers

Les réunions Forum du Foyer APF de Châteauneuf-sur-Cher



En 2009, sous l'impulsion du directeur, le foyer, qui accueille 24 adultes en situation de handicap moteur, a instauré des réunions «Forum». L'objectif est de permettre aux résidents d'avoir un temps d'expression directe avec la direction. Il s'agit de réunions d'information sur la vie de l'établissement où sont abordés des problèmes et des questions de l'ordre du collectif. La parole est libre et tout peut être abordé, par exemple : l'absence de kinésithérapeute, le manque de personnel le matin, les envies de sorties et d'activités, le changement de prestataire du linge, etc. Il n'y a pas d'ordre du jour et de compte rendu formalisés mais les résidents vont voir le directeur en

amont pour lui faire part de ce dont ils vont parler pendant la réunion.

La rencontre a lieu les derniers jeudis du mois en fin de goûter et dure entre 20 min et 1h30.

À la réunion sont présents les résidents, le directeur et le chef de service.

Au départ il n'était pas question que le personnel soit présent. Néanmoins, certains résidents en grande difficulté d'expression ou de compréhension ont besoin d'une aide, à ce titre certains professionnels participent au Forum. Pour le directeur, ces rencontres permettent d'avoir un contact direct sur et avec le collectif en dehors des rencontres individuelles ou du conseil de la vie sociale.

RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

D'une part les réunions Forum enclenchent des discussions qui n'auraient peut-être pas eu lieu autrement. D'autre part, alors que c'est facultatif, il y a à chaque fois plus de 90% de participation. Les résidents se sont vraiment appropriés ces temps de rencontre. Ce qui est échangé lors des réunions

permet aussi d'améliorer au quotidien l'organisation du foyer. Ainsi, à un moment donné des échanges est apparu un besoin de régulation entre résidents. La direction a pris en compte ce besoin et organise maintenant une réunion spécifique sur les incidents avec une psychologue.





POUR EN SAVOIR PLUS

Gilles Noiret

Directeur

02 48 60 65 13

gilles.noiret@apf.asso.fr

Foyer APF de Châteauneuf-sur-Cher
Chemin des Perrières
18190 Châteauneuf-sur-Cher

POUR ALLER PLUS LOIN

> LEBIGUE, T, *La participation sociale des personnes en situation de handicap : En quoi les activités proposées en foyer de vie permettent une participation sociale des usagers considérés inaptes au travail ?*, mémoire de DEFA, 2009.

• <http://www.arfatsema.fr/uploads/documents/Memoires/120H/120-Lebigue.pdf> •

Bonnes idées

À RETENIR

- Ce type de réunions est un temps à part et ne se substitue pas au CVS.
- Organiser des temps d'échanges directs entre la direction et les usagers, informels et très libres.
- Il est important de rassurer les professionnels sur le but de ces réunions et de leur faire des retours.



Faire vivre des moments d'échanges dans les services pour nourrir les CVS

L'organisation de la participation au Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés d'Issoudun

RÉUNIONS DE GROUPE « EXPRESSION »

Mises en place en 2011, ces rencontres ont lieu une fois par trimestre et par groupe de vie (entre 6 et 15 personnes). Y sont présents les résidents, le cadre socio-éducatif, le coordinateur et les professionnels.

C'est un temps très identifié où l'on parle exclusivement du collectif. La parole y est libre, par exemple on y parle des attentats, de l'homosexualité, de l'intimité, etc.

Au départ tous ne voulaient pas participer, aujourd'hui tous les résidents sont présents à chaque réunion, c'est un moment très convivial.

L'ambiance générale se trouve améliorée par ces groupes qui sont un préparatif au conseil de la vie sociale.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CSPCP a adapté ses pratiques pour faciliter la compréhension et la participation, autant des résidents que des familles.

LES ÉLECTIONS

Un éducateur de chaque unité rencontre les résidents en amont pour réexpliquer le fonctionnement du CVS, le rôle des représentants, etc. Bien souvent, à l'issue de ces rencontres, des résidents font acte de candidature.

Afin d'améliorer la participation des familles, le centre de soins a créé des plaquettes informatives sur le CVS à leur attention.

Le jour du scrutin, chaque bulletin comporte le nom et la photo du candidat, pour que tous les résidents puissent faire un choix. Pour être dans un vrai processus citoyen, la municipalité fournit des isolements, une urne, etc. De plus, il a été créé une affiche exposée sur le lieu du vote pour réexpliquer les étapes du scrutin avec des photos et des pictogrammes.

Le dépouillement associe les résidents. C'est une réelle phase d'apprentissage, où tout est commenté et expliqué.





LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE...

LA PRÉPARATION DU CVS

Depuis 2010, en vue du conseil, le vice-président (un résident) distribue un document préparatif à chaque unité. Les rubriques sont celles-ci :

- Les modifications du groupe (départs et/ou arrivées)
- Le bilan du trimestre passé

- Les propositions d'activités ou de sorties pour les mois à venir
- Une partie « expression libre »

Le document est rempli par les Résidents sur des temps de groupe, accompagnés par des professionnels, puis remis à la vice-présidente pour établir l'ordre du jour.

RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

Le groupe de travail permet aux Résidents et aux professionnels de se situer dans un échange d'une grande richesse. Ces rencontres donnent une dynamique au service et permettent aux personnes de s'ouvrir, de trouver confiance en elles

et de prendre la parole. Le principal atout est de permettre de créer du lien entre les personnes. Aujourd'hui les Résidents se voient et s'appellent en dehors du service et des éducateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nathalie Tricaud

Cadre socio-éducatif

02 54 21 42 88

nathalie.tricaud.cspcp@orange.fr

CSPCP

Rue de la Limoise

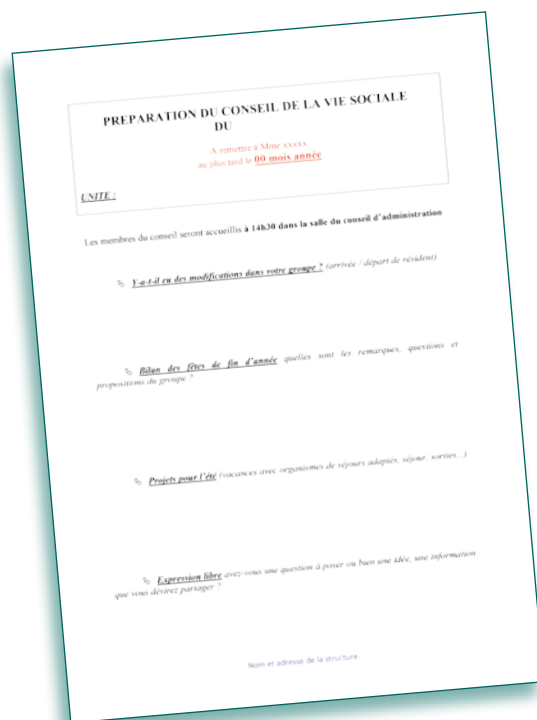
36100 Issoudun

POUR ALLER PLUS LOIN

> AMISTANI, C, SCHALLER, JJ,

Accompagner la personne gravement handicapée, 2008, Eres, 208 p.

- <http://www.editions-eres.com/ouvrage/2114/accompagner-la-personne-gravement-handicapee> •



Du temps et de l'implication, l'équipe rend possible la participation

Le CVS de la MAS APF de Lorris

« Rencontrer les résidents comme des citoyens. »

LA PARTICIPATION ET LE POLYHANDICAP

Au sein de la maison d'accueil spécialisée de Lorris, le conseil de la vie sociale a été créé en 2009. La MAS accueille des adultes en situation de polyhandicap répartis en quatre unités de vie. Un travail de fond est mené par les équipes afin de favoriser la participation des résidents et de les rendre acteurs de la vie quotidienne de l'établissement. Des temps de partage réguliers, « Parlons-en », sont organisés. Animés par une psychologue, ces temps servent à préparer le CVS. Tous les thèmes peuvent y être développés tant que cela concerne le collectif.

Le polyhandicap implique une grande difficulté de communication, il était essentiel de trouver des moyens d'entrer en contact et de « donner la parole » aux résidents. Ainsi, à chaque fois qu'une activité est réalisée ou qu'il y a un événement particulier, une photo est prise.

Celle-ci est ensuite montrée à chacun lors des réunions de groupe. Dans ces moments le personnel doit être attentif et observer les moindres réactions des uns et des autres. C'est de cette façon que l'on sait ce qui est problématique ou non, ce qui a plu, etc. Ces rencontres permettent à chaque représentant des usagers d'arriver au CVS avec un document contenant les photos et questions qu'il souhaite aborder.

Accompagné par un professionnel de la structure, chaque usager élu a ainsi un temps de parole réservé. En plus du CVS, les représentants des résidents sont conviés aux diverses réunions relatives à la vie de l'établissement, telles que les rencontres trimestrielles avec le prestataire des repas. Le but est de faire participer chaque résident, en tant que citoyen, à la vie globale de l'établissement.

FAVORISER LA PARTICIPATION CRÉE DU LIEN ENTRE RÉSIDENTS

Les résultats des actions menées pour favoriser la participation sont difficiles à évaluer puisque le polyhandicap implique des sensations, des représentations qui ne débouchent pas forcément sur de l'expression orale. À titre d'exemple, il y avait une mezzanine qui n'était pas utilisée, qui

n'était qu'un lieu de passage. Aujourd'hui, les résidents ont complètement investi l'espace et s'y retrouvent régulièrement. Depuis que le CVS et les temps de parole ont été mis en place, les résidents ont plus d'attention les uns envers les autres, ils voyagent beaucoup plus entre les unités.





LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT : ACTEUR CLÉ DE LA PARTICIPATION

La réussite de telles initiatives repose également sur la mobilisation des professionnels et sur la bonne volonté de l'équipe. Ce n'est pas toujours facile

car changer une manière de fonctionner remet en cause la façon de travailler et les habitudes de chacun. Mais les bénéficiaires profitent à tous !

POUR EN SAVOIR PLUS

Katia Palluault

Adjointe de direction

02 38 87 95 56

handas.mas.lorris@apf.asso.fr

M.A.S. De Lorris - Faubourg d'Orléans
Les Dentelles
45260 LORRIS

POUR ALLER PLUS LOIN

> HIRSCH, E, ZUCMAN, E, *La personne polyhandicapée : éthique et engagements au quotidien*, 2015, Eres, 504 p.

• <http://www.editions-eres.com/ouvrage/3553/la-personne-polyhandicapée-ethique-et-engagements-au-quotidien> •

> NUSS, M, *La présence à l'autre : accompagner les personnes en situation de grande dépendance*, 2014, Dunod, 256 p.

• <http://www.dunod.com/sciences-sociales-humaines/action-sociale-et-medico-sociale/vieillesse-handicap/la-presence-lautre> •

Bonnes idées

À RETENIR

- Des professionnels bien identifiés deviennent référents CVS pour que les résidents (mais aussi les professionnels) sachent à qui s'adresser.
- Toutes les idées sont bonnes à prendre, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.
- Il est important que l'institution et les familles soient engagées dans le processus de démocratie et de participation.
- Les CVS sont certes dans le cadre de la loi mais il faut investir ce cadre comme un atout et non comme une difficulté ou un problème.
- Les CVS sont un point de dynamique très important de la vie de l'établissement.

Polyhandicap : la participation, une histoire de regards !

Le CVS du FAM APF de Vernouillet

« *La participation est fondamentale malgré le polyhandicap.* »

LA COMMUNICATION ALTERNATIVE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION

Le foyer d'accueil médicalisé de Vernouillet a développé depuis 2010 l'utilisation de pictogrammes et de photos pour favoriser la participation des personnes polyhandicapées accueillies.

En amont du CVS, les professionnels le préparent avec les résidents en utilisant les photos de ce qui s'est passé comme activités ou changements depuis le dernier conseil. Les photos sont utilisées pour susciter chez les usagers des réactions que les professionnels observent et traduisent pour savoir si telle chose plaît, est à améliorer, etc. Cela tourne essentiellement autour de la vie quotidienne.

Le but est de rechercher la qualité au quotidien. Cela passe par l'observation des réactions et des comportements, sur le moment de l'action mais aussi après, lorsque l'on débriefe avec les pictogrammes et les photos.

Au niveau des repas par exemple, un « jour pizza » a été mis en place. L'observation de ce temps a permis d'en déduire que c'est un temps de convivialité qui a une influence sur l'ambiance générale et la façon de manger.

LE CVS EN QUESTION

Les représentants au CVS sont cooptés sur proposition conjointe de l'équipe. Le CVS est composé de 4/5 usagers, de 3 familles, d'élus du personnel et de l'association gestionnaire.

La présence des familles est vraiment un plus et permet d'améliorer la participation et la qualité de vie au foyer pour les résidents. Le fait d'être rassuré et accompagné facilite la participation des familles dans l'établissement.





RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

Les résidents apprécient toutes les actions menées dans le sens de la participation. L'écoute favorise l'épanouissement des personnes et diminue les troubles du comportement.

Le CVS est un temps de convivialité pour tout le monde. D'ailleurs, depuis 2011, le CVS est investi par les usagers comme un temps de construction.

POUR EN SAVOIR PLUS

Martine Villedieu
Directrice

02 37 38 65 10
martine.villedieu@apf.asso.fr

FAM de Vernouillet
65 rue Guy de Maupassant
28500 Vernouillet

POUR ALLER PLUS LOIN

> LUCAS, D, ZICOLA, M, Le souci pour l'autre, 2011, Transverse, 251 p.
• <http://transverse-edition.fr/#/revue-transverse/axes/2/numberworks/2> •

Bonnes idées

À RETENIR

- La question de la participation au sens large doit être portée par le collectif.
- Il est important que les élus professionnels du CVS s'investissent en tant qu'acteurs.
- La mobilisation des familles est directement proportionnelle à la relation de confiance établie.



Chaud



Froid



WC



Bain



TV

Les demandes



Le compte rendu du CVS

en vidéo à l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) du CRMC

Le CVS est en place depuis 2003. Dès le départ, tout a très bien fonctionné entre les salariés et le CA. Il a été créé sous forme associative au départ, et était composé d'enfants et de parents du SESSAD et de l'IEM.

En général, nous sommes censés faire un CVS par établissement mais le CRMC est une petite structure (50 salariés, 50 jeunes) et il y avait un vrai intérêt à faire participer les parents, alors que dans les SESSAD, le CVS n'est pas obligatoire.

Dès le départ, le CA et les salariés ont montré un grand intérêt pour le CVS et cette organisation.

Toutefois, nous nous sommes aperçu que le compte-rendu écrit était difficile à lire ou à comprendre pour les usagers. Même avec les pictogrammes, trouver le sens pour chacun n'était pas simple puisqu'il faut répondre aux logiques de chacun.

À la base, la vidéo était très utilisée au CRMC par le médecin et le rééducateur pour faire les constats d'évolution des enfants, sur la marche par exemple. Nous voulions que le compte rendu devienne moins difficile et moins « administratif », et nous nous sommes posés la question de le faire sous cette forme audiovisuelle.

L'ensemble des acteurs de la structure s'est mobilisé et impliqué tout en n'étant pas forcément présents au CVS :

- L'équipe éducative pour accompagner les enfants,
- Les enseignants qui aident à préparer la trame. Dans la mesure où ils ne sont pas présents au CVS, ils apportent un regard extérieur et traduisent ce qui a été compris par les jeunes.

D'ailleurs, depuis 3 CVS, la direction ne vérifie plus le compte rendu, les jeunes arrivant parfaitement à saisir ce qui est important.

Pour la réalisation du film nous faisons venir un intervenant extérieur. C'est un moment réservé aux jeunes, il n'y a aucun personnel de l'établissement présent pendant le tournage. Il y a juste un temps avant le tournage où un éducateur s'entretient avec le vidéaste pour lui expliquer les différents thèmes du compte-rendu.

Le film est réalisé 15 jours après le CVS. La vidéo montée nous parvient un mois après la réunion. La mise en scène respecte le mode d'un « journal télévisé », et est préparée avec le cinéaste. La vidéo est mise en ligne et est consultée par les parents.

Attention : le droit à l'image est très important à prendre en compte. Au CRMC tout le monde a donné son accord.





LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

La réalisation vidéo coûte 3 000 euros par an pour la rétribution du cinéaste. Le budget est entièrement autofinancé par des dons et des actions ponctuelles comme du théâtre ou de la vente de fleurs, d'objets, etc.

Les jeunes sont très impliqués dans la recherche de financements et la mise en place de ces actions. Cette façon de fonctionner mobilise les jeunes et les équipes et est très stimulante car cela oblige à être créatif, à solliciter l'extérieur, etc.

RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

Les jeunes de l'IEM sont très impliqués dans tout le processus et deviennent des éléments moteurs dans le milieu ordinaire. La vidéo sert aussi aux enseignants comme support de cours (français, conjugaison, prise de parole, syntaxe, etc.) Le compte rendu est réutilisé pour les

sensibilisations dans les collèges par exemple. C'est devenu un outil beaucoup plus global que le CVS en lui-même.

Le compte-rendu est un moment très fort, c'est un événement. Le CVS a été complètement revigoré par la vidéo !

POUR EN SAVOIR PLUS



Michel Tanguy

Directeur

06 74 16 52 87

contact@crmc.fr

POUR ALLER PLUS LOIN



> Site internet de la structure :

• <http://www.crmc.fr> •

> Chaîne youtube :

• <https://www.youtube.com/channel/UCF7X7UdzaGbwLUUgG1WreWg> •





*« Il faut entendre
directement les
personnes plutôt que
de parler à leur place »*

Parole de professionnel

Journée Régionale « Participations et démocratie en santé »

ORLÉANS LE 28 JUIN 2016



« Les outils de la participation »



Entre l'Hôpital et le Domicile, une fiche pour mieux se connaître

La fiche de liaison domicile-hôpital de l'Hôpital de Châteauroux

« Pour un accueil et un séjour à l'hôpital
adapté au handicap »

ORIGINE DU PROJET

En 2009, suite à la plainte d'un patient concernant l'accessibilité des urgences, le groupe « Accessibilité pour tous » a été mis en place par le service qualité de l'hôpital.

Le groupe est composé de représentants des usagers de l'Association des Paralysés de France, de la directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de représentants des

personnels soignants de l'hôpital, des services techniques et du service qualité.

Afin d'améliorer l'accessibilité de l'hôpital, autant au niveau des équipements que de l'accueil physique, un plan d'action a été adopté.

C'est dans ce cadre qu'a été créée la fiche de liaison domicile-hôpital en 2011 pour améliorer l'accueil des patients en situation de handicap.

LA FICHE DE LIAISON DOMICILE/HÔPITAL

La fiche est diffusée aux établissements d'accueil, à la MDPH et est à disposition des patients et du personnel soignant dans tous les services de l'hôpital.

Elle est disponible en accès libre et en téléchargement gratuit sur le site internet de l'hôpital.

La fiche est confidentielle.

UTILITÉ

- Mieux préparer l'hospitalisation : identifier avant l'hospitalisation les besoins spécifiques du patient pour anticiper les moyens techniques ou humains nécessaires à un accueil adapté.

- Améliorer la prise en compte du handicap lors de l'entrée et du séjour à l'hôpital en adaptant les conditions d'accueil et de soins aux besoins spécifiques repérés et en identifiant les différents acteurs ou intervenants dans l'accompagnement de la personne.





CONTENU DE LA FICHE

- Identification de la personne
- Environnement familial
- Référents
- Traitements en cours
- Besoins : mobilité, aides techniques, communication, alimentation, toilette, sommeil
- Éléments complémentaires

UTILISATION

La fiche est renseignée en amont directement par la personne ou par les aidants habituels. Elle peut également être renseignée directement dans l'établissement de santé au moment de l'admission. Elle est remise au moment de l'arrivée dans l'établissement sur

la base du volontariat : elle n'est pas obligatoire mais conseillée. Lors de l'admission une copie est effectuée pour accompagner le dossier médical dans tous les services dans lequel le patient sera pris en charge durant son séjour hospitalier.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ellie Michaud
Gestionnaire qualité

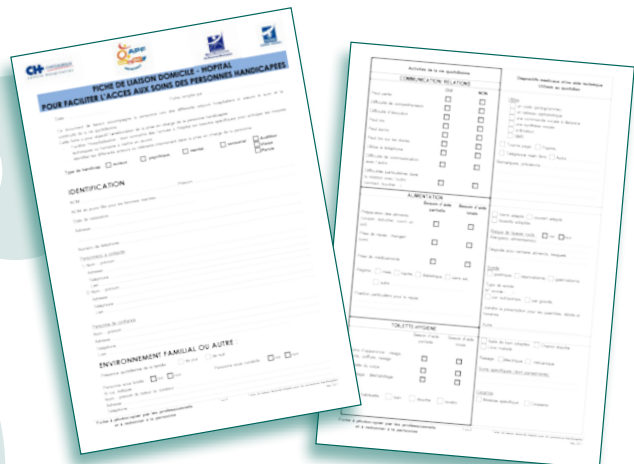
02 54 43 04 05
ellie.michaud@ch-chateauroux.fr

Centre hospitalier de Châteauroux
216 avenue de Verdun
36000 CHÂTEAURoux

POUR ALLER PLUS LOIN

> La fiche de liaison Domicile/Hôpital :
• https://www.indre.fr/sites/default/files/indred6v1/sites/default/files/fiche_handicap_mai_2011_web.pdf

> Une initiative complémentaire : Médipicto
• <http://medipicto.aphp.fr/#/>



Participation, pour faire vivre la loi, former les professionnels sur leurs pratiques plus que sur les textes

La formation des professionnels à la participation par l'APF et l'URIOPSS

CONTENU ET MODALITÉS DE LA FORMATION

La formation, développée et proposée par l'APF et l'URIOPSS, se déroule en trois sessions d'une journée, dans les locaux d'établissements adhérents à l'URIOPSS. Elle est conçue pour 80 stagiaires, divisés en deux groupes (Blois et Bourges), et se décompose comme suit :

- 1^{ère} session : évaluation des pratiques avec une conseillère technique.
- 2^e session : apports théoriques par une juriste sur le cadre de la loi 2002.2 et le CVS. Pour cette étape les stagiaires sont

réunis à Orléans.

- 3^e session : partage d'expérience animé avec par des conseillères techniques. Cette session était basée sur le vécu des stagiaires, qui devaient la préparer en amont.

Pour les deux premières sessions, la matinée était consacrée à une séance plénière et l'après-midi à du travail par petits groupes, avec restitution et mise en commun en fin de journée.

PARTICIPANTS

Sur les 80 participants attendus, 75 se sont inscrits à la formation dont :

- 47 travailleurs sociaux
- 19 paramédicaux
- 8 cadres/direction

À l'origine, la formation comportait trois sessions auxquelles devaient participer les stagiaires. Finalement il y a eu beaucoup de déperdition entre la première et la dernière étape : 75 stagiaires en 1^{ère} session, 67 lors de la seconde et 50 pour la 3^e.

Plusieurs causes à ce phénomène : il y a eu des problèmes de calendrier et d'agenda mais aussi une mauvaise compréhension du déroulé de la formation et de son contenu. Les professionnels ont souvent été envoyés par leur direction, sans avoir eu connaissance du programme et des différentes étapes.

Cependant, il faut noter que même s'il y avait moins de stagiaires en fin de formation, toutes les associations et établissements restaient représentés.

RETOUR DES FORMATEURS

- La participation directe est bien rentrée dans les mœurs (« faire avec et pas pour »).
- Tous les stagiaires étaient représentants dans des CVS ou y avaient déjà participé. La formation n'a que peu intéressé les

directeurs et les professionnels éloignés des conseils de la vie sociale.

- Le texte réglementaire et le cadre de loi ne sont pas maîtrisés par les personnels des établissements.





RETOUR DES STAGIAIRES

La direction doit se saisir de la participation, c'est la clé de la réussite pour mobiliser. La participation repose essentiellement sur la bonne volonté, il faudrait que cela soit inscrit sur les fiches de poste. Il est

difficile de faire participer les usagers à un fonctionnement de service lorsqu'il n'y a pas de lieu de vie collective. Il faut outiller les professionnels afin de leur permettre de partager leurs compétences avec les usagers.

POINTS FAIBLES DE L'OUTIL

L'outil est très axé sur un même type d'établissement mais mériterait de développer sur l'accueil de jour. La formation est trop centrée sur le

CVS et pas sur les autres formes de participation. Le temps est trop long entre les différentes sessions (étapes).

POINTS FORTS DE L'OUTIL

La session juridique est très appréciée : la loi est obscure même pour les professionnels. Le partage d'expérience est attendu et mobilise

bien les stagiaires. La formation a rassemblé une grande diversité d'associations et d'établissements (FAM, MAS, SESSAD, ESAT, IME, etc.).

POUR EN SAVOIR PLUS

Émilie Roy
Conseillère technique URIOPSS Centre
02 38 62 34 39
e.roy@uriopss-centre.asso.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

> Voir Fiche Pratique n°12 , p.35 :
[Formations des représentants des usagers en CVS par l'APF](#)

> Voir Fiche Pratique n°14 , p.39 :
[Le jeu de cartes du CVS de l'APF](#)



Les mots au bout des doigts, des dictionnaires pour mieux échanger

Les mini-dictionnaires par le CAIS de l'APIRJSO

LE CENTRE D'ACTION ET D'INFORMATION SUR LA SURDITÉ

Le CAIS, créé en 2011 suite à la fermeture des Centres d'Information sur la Surdité, est le seul centre de ce type en France. Le service est gratuit et s'adresse à toutes personnes, entendants, malentendants, sourdes, particuliers ou professionnels. Les sept salariés de la structure pratiquent

tous la Langue des Signes Française et réalisent différentes missions : information, fond documentaire, orientation, aides techniques, sensibilisation, etc. Dans un souci d'accessibilité l'équipe du CAIS tient des permanences surdité dans chaque département de la région Centre.

DICTIONNAIRES DES SIGNES

Répondant au besoin des usagers et des professionnels d'avoir des outils pour améliorer la communication dans les organismes avec les personnes signantes, le CAIS, avec le soutien financier de l'ARS, a développé en 2014 un premier dictionnaire « les mots d'usages » pour les échanges courants en LSF : le CAISignes. Premier tome d'une série de « mini-dictionnaires ». Un second tome a ensuite été réalisé en partenariat avec des professionnels de la santé.

Principalement à destination des professionnels, CAISignes contient une vingtaine de mots, illustrés par une photo et accompagnés d'une explication du geste et d'un pictogramme montrant la position que doit prendre la main. Afin de faciliter la communication entre le corps médical (infirmiers, urgentistes, médecins, pompiers, etc.) et la personne sourde signante et malentendante, le CAIS a souhaité créer le CAISignes Tome 2 Santé pour apporter une aide aux professionnels et favoriser ainsi l'accès aux soins en région Centre-Val de Loire. Un tome 3 autour du thème du travail est en cours d'élaboration pour enrichir la collection.

Ces documents sont très ludiques et sont gratuits pour le réseau de partenaires du CAIS.





UTILISATION DE L'OUTIL

Pour dire le mot/signe en LSF chaque fiche est décomposée en plusieurs étapes :

1 - La configuration c'est-à-dire la forme que doit prendre la main pour effectuer le signe

2 - Une description écrite de la bonne gestuelle

3 - La photo d'une personne en train de signer le mot : l'expression du visage est indispensable pour la bonne compréhension

4 - Le mouvement en lui-même

POUR EN SAVOIR PLUS



Mélanie Laurent-Balin

Chef de service

02 54 33 53 04

direction@cais-centre.fr

Centre d'Action et d'Information
sur la Surdit  (le CAIS appartient   l'APIRJSO)
34 avenue du Mar chal Maunoury
41000 BLOIS

POUR ALLER PLUS LOIN

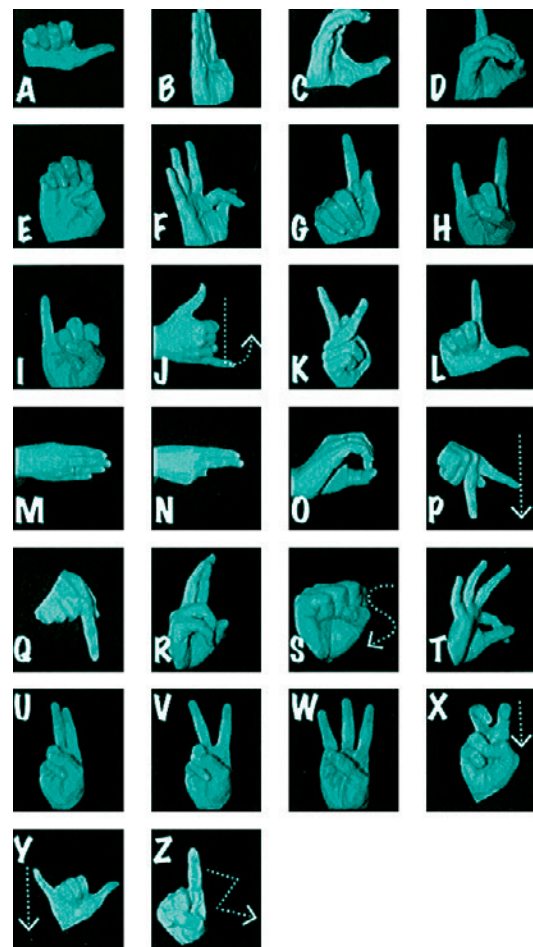


> Le site internet du CAIS :

• <http://www.cais-centre.fr> •

> RICHARD, JB, SITBON, A, *Barom tre sant  sourds et malentendants : Pr sentation de l'enqu te et premiers r sultats*,  volutions, 2013, n 29.

• <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1505.pdf> •



1/ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une formation développée par l'APF pour le Comité d'Entente Régional Centre-Val de Loire.

Cette formation est à destination exclusive des élus représentants les usagers au sein des CVS des différents

établissements accueillant des personnes en situation de handicap. La formation a pour but d'apporter des outils et repères très concrets permettant aux élus de connaître leur place, leurs rôles de représentants et de mener à bien leur mission.

2/ POURQUOI ELLE FONCTIONNE ?

Le premier point qui fait que ces formations fonctionnent, c'est qu'elles ont été créées avec les personnes concernées, afin de connaître au mieux leurs besoins, tant en termes de savoir ou d'apports qu'en termes d'adaptations pédagogiques. Les formations sont « à la carte », si la base est commune, elles s'adaptent systématiquement aux publics concernés. Les sessions sont courtes. La formation est faite sur deux sessions d'une demi-

journée chacune, avec un temps de plusieurs semaines entre les deux, permettant dans le meilleur des cas de tenir un CVS entre deux sessions. Ces sessions de formation faisaient partie d'un projet global sur le développement de la participation des usages, financé par l'ARS Centre-Val de Loire. Les sessions de formations étant par conséquent totalement gratuites pour les structures.

3/ COMMENT ELLE A ÉTÉ MISE EN PLACE ?

Un groupe de travail réunissant les membres de l'équipe projet, le centre de formation, des représentants des associations, et des représentants des usagers a été mis en place pour l'élaboration de la formation.

Ce groupe s'est assuré de la cohérence des apports de la formation, ainsi que de son adaptabilité aux différents publics. Différentes associations, accueillant ou suivant des publics touchés par différentes formes de handicap ont été sollicitées afin

d'organiser et d'accueillir les sessions de formation dans leur établissement. Nous avons organisé des petits groupes (6 à 8 personnes), afin de pouvoir avoir une réelle participation des stagiaires, une vraie dynamique de formation. Les formations sont construites de manière à travailler aussi la prise de parole en public, le tout sous forme de jeux, et/ou d'activités dynamiques, basés sur ce que vivent réellement les représentants des usagers dans leurs pratiques.





4/ POINTS FORTS

- Des sessions courtes, avec peu de stagiaires
- Un contenu modulable en fonction des publics
- Des outils accessibles à tous

5/ POINTS FAIBLES

- Difficultés de certaines structures pour réunir leurs représentants des usagers (notamment pour les services à domicile)
- Difficultés pour financer le centre de formation, dans le cas où les formations ne seraient pas financées par une institution

POUR EN SAVOIR PLUS



Kristof Colliot

Chef de Projet Régional

02 38 43 28 53

kristof.colliot@apf.asso.fr

Association des Paralysés de France
27 avenue de la Libération
45000 ORLÉANS

Bonnes idées

À RETENIR

- Des formations à la carte, cousues main, en fonction du public.
- Des sessions courtes.

POUR ALLER PLUS LOIN



> Voir Fiche Pratique n°14 , p.39 :
[Le jeu de cartes du CVS de l'APF](#)



Un livret sans un mot pour « montrer » le CVS

Le livret « Qu'Est-ce qu'un CVS » par les PEP du Cher



« Le plus important est d'associer les usagers »

GENÈSE DU PROJET

En 2014, pour développer l'implication des travailleurs des ESAT des PEP, une réflexion a été engagée en inter-établissements pour réaliser un livret explicatif sur le conseil de la vie sociale. Deux journées de travail ont ainsi eu

lieu en 2015 avec les élus des différents CVS. Puis un travail de mise en page associant les usagers aux équipes médico-sociales des trois ESAT a permis de finaliser l'outil.

UTILITÉ ET CONTENU DU LIVRET

Le livret a pour objectif d'informer les usagers de leurs droits et de rappeler son règlement de fonctionnement. C'est aussi un livret explicatif qui reprend les sujets qui peuvent y être abordés.

Le CVS est un outil que les usagers doivent s'approprier, une instance fondamentale qui doit être relayée et investie.

Le livret, sur 14 pages, est constitué de trois grandes parties :

- De quoi parle-t-on au CVS
- Les rôles du CVS
- Le fonctionnement du CVS (collèges, élections et réunions)

Pour faciliter l'appropriation par chacun il est écrit en communication alternative (gros caractères et pictogrammes).

C'est un livret fait par et pour les usagers.

RÉSULTATS DE L'OUTIL CRÉÉ

Grâce à cet outil, les usagers sont très investis dans le conseil de la vie sociale, comme ils le disent eux-mêmes, c'est « leur domaine », tant en ce qui concerne la préparation que le suivi des points abordés.

Le CVS a vraiment permis de faire évoluer la vie de l'établissement et son organisation ainsi que l'implication de l'association gestionnaire.





POINTS D'ATTENTION

- La liberté de parole des usagers est toujours à développer, la participation est un processus continu.
- L'attention est portée sur la parole, à ce que la parole de l'utilisateur soit bien la sienne.
- Il est crucial de réaffirmer le droit des personnes : le CVS est un endroit où la parole est libre, on doit pouvoir y aborder tous les sujets.
- Le CVS devrait être le cœur de vie de l'établissement, pour cela il est important d'y associer les équipes et tout le personnel.

POUR EN SAVOIR PLUS



Éloi Dupin

Directeur

02 48 96 29 51
06 80 87 62 00
eloidupin@pep18.fr

POUR ALLER PLUS LOIN



> Voir Fiche Pratique n°15, p.41 :
[*Le Guide de bonnes pratiques du CVS de l'ADAPEI du Cantal*](#)

> Projet vidéo de la FNARS :
« CVS, Mode d'emploi »
• <http://www.fnars.org/participation-des-personnes-accueillies/ressources-documentaires/videos-pa-menu/5107-video-cvs-mode-d-emploi> •



1/ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un outil pédagogique permettant de comprendre le fonctionnement et les acteurs des Conseils de la Vie Sociale. En quatre familles, nous retrouvons, sous forme de pictogrammes, de gros caractères et de braille, l'ensemble des éléments incontournables du fonctionnement des CVS.

Les familles sont les suivantes :
Le CVS ; Quoi comment ? Le compte rendu, À quoi ça sert ?...

Chaque famille reprend un point de fonctionnement du CVS. Afin que le CVS réponde à sa mission, il faut que chaque famille soit complète.

2/ POURQUOI IL FONCTIONNE ?

Le jeu de cartes est à la fois un support de formation, mais aussi un outil destiné à aider les élus des CVS dans leur mission. Tout au long de leur mandat, les représentants des usagers des CVS peuvent se référer à ce jeu de cartes, comme un aide-mémoire. Avec les pictogrammes, les gros

caractères, les couleurs différenciées et le braille, le jeu de cartes est accessible à tous les publics quelle que soit leur forme de handicap.

Il met en valeur le qui fait quoi du CVS, et les élus peuvent s'appuyer sur le jeu pour préparer les réunions, écrire les comptes rendus...

3/ COMMENT A-T-IL ÉTÉ MIS EN PLACE ?

Le jeu de cartes a été mis en place avec un centre de formation, lors de séances de travail réunissant plusieurs associations de familles de handicaps différents.

Le groupe s'est assuré que le jeu était le plus pédagogique et le plus compréhensible pour tous. Ensuite il a été testé auprès de différents publics pour s'assurer de son efficacité.





4/ POINTS FORTS

- Le jeu de carte est facilement utilisable par tous
- Ludique et adapté
- Utilisable soit pour la formation des élus, soit dans la pratique de leurs missions

5/ POINTS FAIBLES

- La réalisation d'un jeu de ce type est onéreuse
- Difficile de trouver un prestataire pour le réaliser avec le braille
- Il nécessite que les équipes professionnelles s'en saisissent également afin qu'elles puissent accompagner au mieux les élus.

POUR EN SAVOIR PLUS

Kristof Colliot

Chef de Projet Régional

02 38 43 28 53

kristof.colliot@apf.asso.fr

Association des Paralysés de France
27 avenue de la Libération
45000 ORLÉANS

POUR ALLER PLUS LOIN

> Voir Fiche Pratique n°10, p.31 :
[La formation des professionnels à la participation par l'APF et l'URIOPSS](#)



Un guide facile à lire et à voir pour sur le CVS !

Le Guide de bonnes pratiques du CVS de l'ADAPEI du Cantal

GENÈSE DU PROJET

En 2007, le projet de création d'un guide autour du conseil de la vie sociale est parti de diverses interrogations au sein de l'ADAPEI :

- Comment peut-on essayer de donner encore plus la parole à l'utilisateur ?
- Comment mieux structurer le CVS en restant dans le cadre de la loi 2002.2 ?
- Comment faire pour que les CVS ne soient pas la tribune uniquement des représentants des usagers, des familles, des professionnels ou de la direction ?

La volonté institutionnelle a alors été de créer un guide de bonnes pratiques pour affirmer la qualité du CVS en tant qu'organe représentatif des usagers, cadré et adapté au public accueilli.

Le but était de partir de l'existant et d'uniformiser, afin de ne pas détruire ce qui avait pu être mis en place en amont.

LA CRÉATION DU GUIDE

Il est le fruit de deux journées de travail pour tous les membres des CVS des différents services de l'ADAPEI du Cantal. Il était crucial pour la direction que tout le monde (usagers, familles, personnel, direction) soit impliqué dans ce projet. Pour ce faire tous les membres des CVS ont été rassemblés pour une première journée de travail. Dans un deuxième temps, une seconde journée a été organisée dans chaque collège pour continuer la réflexion. Enfin, le travail a été mis en commun et rassemblé.

Le guide ainsi réalisé est décomposé en plusieurs parties :

- 1 - Rôle et responsabilités des participants
- 2 - Calendrier annuel et étapes du CVS
 - Préparation du CVS
 - Déroulement
 - Compte-rendu
 - Diffusion
- 3 - Outils spécifiques
 - Pictogrammes et images
 - Formation des participants au CVS
 - Trame de règlement intérieur
 - Trame de fiche navette





POINTS D'ATTENTION

- Le CVS n'est pas une fin en soi.
- Le guide n'est pas adapté aux CVS en Instituts Médico-Éducatifs où les mandats de trois ans sont difficilement tenables, à moins d'interdire aux jeunes de 17 ans de candidater. Il faut donc adapter les pratiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Lucien Lalo

Directeur général

04 71 48 44 97

adapeiasso@adapei15.com

ADAPEI

135 avenue de Conthe

15000 Aurillac

POUR ALLER PLUS LOIN

> Le guide de l'ADAPEI

- <http://www.adapei15.com/index.php/laccompagnement/dans-nos-etablissements/conseil-de-la-vie-sociale> •

> Voir Fiche Pratique n°13, p.37 :

[Le livret « Qu'Est-ce qu'un CVS »](#)

[par les PEP du Cher](#)

> Voir Fiche Pratique n°17, p.45 :

[Le groupe PULSE de l'APF](#)



L'entraide quand la participation favorise l'inclusion

Le GEM En Avant ! porté par l'APF du Loir-et-Cher

« *Même si on n'a pas les mêmes capacités, on peut s'investir et s'exprimer* »

Le Groupe d'Entraide Mutuelle est un projet qui a débuté en 2011 à l'initiative de 5 adhérents de l'Association des Paralysés de France de Blois touchés par un traumatisme crânien ou des lésions cérébrales. L'association GEM En Avant a été créée en 2013, après une phase d'apprentissage autour de la gestion d'une association loi 1901.

Le GEM répond au besoin de se retrouver entre pairs pour discuter et s'entraider. Le principe est de laisser les adhérents organiser la vie de l'association. Les animatrices ont une fonction support et administrative. Cela oblige à accepter que le groupement aille à son propre rythme.

Fin 2014, le groupe a investi des locaux de l'ancien hôpital de Blois. Ce déménagement a permis à l'association de prendre sa véritable identité.

Le GEM est ouvert du lundi au vendredi et regroupe 15 adhérents et deux salariées détachées par l'APF.

L'association fonctionne avec un planning au mois, réalisé avec les adhérents, qui choisissent et organisent les ateliers et les sorties qu'ils souhaitent faire.

Le GEM est un lieu qui incite les adhérents à être acteurs et pas seulement consommateurs.

En 2015, par exemple, ont été mis en place «Les rendez-vous citoyens». Nées de la volonté des adhérents, ces réunions ont lieu en fonction des événements de l'association (Assemblée générale) ou de la vie sociale.

Voici quelques thèmes abordés :

Qu'est-ce qu'une élection, Comment fonctionne une association, À quoi sert une assemblée générale.

LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

Le groupement est parrainé par l'APF. Une cotisation est demandée à chaque

adhérent. Cela permet de se sentir concerné par la vie de l'association.





RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES

Les adhérents évoluent aussi bien sur le plan physique que moral (plus autonomes, plus participatifs, plus ouverts). Le GEM crée un lien très fort entre ses membres et développe le lien social, en

plus du cercle familial. Le fait de parler et de vivre la même chose développe aussi la solidarité.

Autre point : une vie associative propre au GEM s'est développée.

POUR EN SAVOIR PLUS

Virginie Bodinel
Animatrice du GEM

02 54 58 88 43
gemtcblois@gmail.com

GEM En Avant
85 rue du Foix
41000 Blois

POUR ALLER PLUS LOIN

> CNSA, *Le dispositif des groupes d'entraide mutuelle*, Les mémos de la CNSA, 2016, n°28.

• <http://www.cnsa.fr/documentation/memo-28-2016-web.pdf> •

Bonnes idées

À RETENIR

- Instaurer une vraie relation de confiance.
- L'écoute et l'accompagnement sont très importants pour permettre aux adhérents de reprendre de l'assurance et de la confiance en soi.
- Il faut des éléments moteurs dans le groupe, au sein des adhérents.



Les mots sont parfois des murs : transformer l'écrit, la lettre de la loi, pour mieux comprendre

Le groupe PULSE de l'APF

« Participation Usagers Loi Structures Etablissements »

LE GROUPE

Créé en 2009, le groupe PULSE est un groupe de travail composé de dix personnes bénévoles qui se réunit quatre fois par an sur une journée.

En font partie :

- Une conseillère technique en communication alternative¹ de l'APF
- Une référente de communication alternative

dans le handicap mental de l'UNAPEI

- Des professionnels de terrain : ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs spécialisés et psychologues.

La communication alternative est chronophage, le travail étant long et technique on y associe les usagers par le biais de navettes entre le groupe et eux.

LES DOCUMENTS ÉLABORÉS PAR LE GROUPE PULSE

Le groupe élabore les documents de base, en utilisant les moyens de communication alternative, nécessaires à la compréhension des droits des usagers et à leur participation. Tous les documents créés sont diffusés auprès des établissements sociaux et médico-sociaux.

Ils sont consultables et téléchargeables gratuitement aussi bien sur le site de l'APF, que du C-RNT et d'ISAAC francophone. Chaque établissement peut modifier le contenu et la forme des documents et les adapter à ses problématiques.



¹La communication alternative propose des moyens palliatifs de communication (pictogrammes, Facile À Lire et À Comprendre, synthèses vocales, etc.) aux personnes qui ne parlent pas ou en difficulté de communication.





EXEMPLE DE DOCUMENT : LE RÈGLEMENT DU CVS EN FALC

Au moment des élections, le règlement en facile à lire et à comprendre (FALC) est très utile pour faire comprendre et dialoguer autour du CVS. A partir de ce document on peut verbaliser. C'est aussi très utilisé pour les familles, notamment grâce aux pictogrammes

pour les familles étrangères ne parlant pas français.

Le document peut vraiment être utilisé pour différents publics : personnes en situation de handicap, personnes non francophones, enfants, etc.

POINTS FORTS DES DOCUMENTS RÉALISÉS

- Facilite le travail de mise en forme d'outils adaptés aux grandes difficultés de communication.
- Documents conviviaux et agréables.
- Permettent la communication entre les professionnels et les personnes.
- Chaque document peut être utilisé par les personnes en autonomie ou accompagné par un professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS



Élisabeth Cataix-Negre

Conseillère technique en communication alternative - Groupe PULSE

elisabeth.cataix-negre@apf.asso.fr

pulse@apf.asso.fr

POUR ALLER PLUS LOIN



> Les documents en communication adaptée :

- <http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr/communication-adaptee.html> •

> Le blog des personnes en difficulté d'élocution et de communication :

- <http://unikom.blogs.apf.asso.fr> •





*« Nous avons besoin
de nous voir, de nous
rencontrer pour
mener à bien notre
mission d'élu »*

Parole d'Élu
FORMATION DES CVS

Bibliographie

du Guide des Bonnes Pratiques



- ANESM, "La participation des usagers au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux, Recueil des pratiques et témoignages des acteurs", 108 p.
- APF, "La participation des usagers - Recueil documentaire", 79 p.
- CENTRE DE RESSOURCES MULTIHANDICAP, "Le conseil de la vie sociale, levier de changement : une citoyenneté en mouvement...", 2015, 113 p.
- CNSA, "Affirmer la citoyenneté de tous : construire ensemble les politiques qui nous concernent (extrait du rapport 2013)", 2014, 32 p.
- LEBIGUE, T., "La participation sociale des personnes en situation de handicap : en quoi les activités proposées en foyer de vie permettent une participation sociale des usagers considérés comme inaptes au travail ?", mémoire DEFA, 2009, 85 p.
- LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- UNAPEI, "L'information pour tous, Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre", 2009, 48 p.
- BLOG, «Participations et démocratie en santé»
<http://participations-democratie-en-sante.blogs.apf.asso.fr/>



La démocratie en Santé est une démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la

mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le conseil de la vie sociale est un outil qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il a été défini par la loi du 2 mars 2002 à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'animation de la vie institutionnelle

et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Le conseil de la vie sociale comprend au moins :

- Deux représentants des personnes accueillies ou accompagnées ;
- S'il y a lieu, un représentant des familles ou des représentants légaux ;
- Un représentant du personnel ;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Une Commission des usagers (CDU), mise en place par la Loi de «Modernisation de notre système de santé», est installée dans chaque établissement de santé public et privé pour représenter les patients et leur famille. Elle remplace la Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) et renforce la place des usagers dans le secteur sanitaire.

La CDU dispose de nouvelles compétences par rapport aux CRUQPC :

• Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce

qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.

• Être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la conférence médicale d'établissement (CME).

• Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données.

• Être informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier.

• Recueillir les observations des



Les représentations



bénévoles dans l'établissement.

- Proposer un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des

associations de bénévoles.

- Elle continue d'être informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers ainsi que des suites qui leur sont données.

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)

Dans chacun des territoires de santé, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé a constitué un Conseil Territorial de Santé composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers.

Missions principales

- Veille à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales.
- Participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé.
- Contribue au projet régional de santé.

- Donne un avis sur le projet territorial de santé mentale.
- Dispose d'une compétence expérimentale (art. 158).
- Peut faire au Directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
 - Peut être saisi par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est une instance stratégique de l'ARS. Elle concourt à la mise en œuvre de la politique régionale de santé en donnant des avis sur ses modalités. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie organise le débat public sur les questions de santé de son choix. Ses avis sont rendus publics. Elle permet aux représentants des usagers du système de santé de s'exprimer, et évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.

La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie rassemble :

- les usagers et les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'Agence Régionale de Santé,
- les collectivités territoriales,
- les conseils territoriaux de santé,
- les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes,
- les professionnels du système de santé,
- les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux,
- les organismes de protection sociale.



Des partenaires témoignent



“

« La participation des personnes accompagnées est un élément essentiel du parcours de vie, systématiquement au cœur de l'action sociale depuis la Loi du 2 janvier 2002. "L'usager-citoyen" intervient dans l'élaboration de son projet de vie et participe à l'amélioration continue de l'accompagnement proposé. Les efforts doivent être poursuivis sans relâche pour respecter ce principe fondamental. »

URIOPSS CENTRE-VAL DE LOIRE

“

« La loi de modernisation de notre système de santé du 26.01.2016 dans plusieurs articles, notamment dans le chapitre IV "Mieux informer, mieux accompagner les usagers dans leur parcours de santé" évoque la création d'un certain nombre de dispositifs pour répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap. Au-delà des textes réglementaires, de leur mise en œuvre, il est apparu nécessaire sur notre territoire de répertorier des actions menées par des structures médico-sociales de la région Centre-Val de Loire afin que les personnes en situation de handicap deviennent acteur de leur projet de vie. Les diverses réunions entre plusieurs partenaires ont permis de contribuer à la réalisation de ce guide qui montre combien il ne doit pas y avoir de rupture entre le sanitaire, le médico-social et le social mais surtout met en exergue la créativité des personnes concernées et des accompagnants qui leur ont permis de l'exprimer. Merci d'avoir associé la délégation CISS Centre-Val de Loire à ce projet. »

DANIÈLE DESCLERC-DULAC, Présidente du CISS délégation Centre-Val de Loire

“

« Depuis quelques décennies, la question de la participation des personnes accompagnées est au cœur des politiques publiques. Or, bien souvent, les acteurs peinent à la mettre en place, à la faire vivre. Souvent les raisons se cumulent et expliquent les freins avancés :

- Un périmètre d'échanges bien souvent restreint au quotidien ne permettant pas de définir les objectifs de la participation.
- La situation des personnes qui nécessiterait une adaptation des réunions aux publics et non des publics aux réunions.
- La difficulté des acteurs, usagers ou professionnels à identifier leurs rôles dans ce processus gênant leur implication respective.
- La quasi absence d'une offre de formation permettant aux professionnels du secteur de s'outiller pour appuyer au quotidien la participation des personnes.

Pour autant, en région Centre-Val de Loire, des expériences existent, des innovations voient le jour, des outils se construisent, des professionnels et usagers se mobilisent, créant de nouveaux espaces plus propices à la participation et aux dynamiques de coopération. Ce guide est un recueil de ces expériences. Nous avons pensé qu'elles peuvent être utiles à d'autres qui s'interrogent, essaient ou veulent essayer de faire vivre en acte la citoyenneté des personnes qu'elles accompagnent.

Cette démarche n'aurait pas pu se réaliser sans les acteurs et en premier lieu ceux qui ont accepté de présenter leurs actions, le soutien de l'ARS Centre-Val de Loire et les partenaires : URIOPSS, CISS, CREAM, FEHAP, l'URAPEI, La Fédération Autisme et l'APADVOR... qui ont accompagné cette réalisation. Je souhaitais, au nom de l'APF, les remercier. »

ÉRIC LEFRANCOIS, Directeur Régional APF Région Centre-Val de Loire

“

« Très attachée à la mise en œuvre du plan « une réponse accompagnée pour tous » aux côtés de Marie-Sophie Desaulle, la FEHAP affirme son soutien au principe de l'empowerment qui vise à rendre les personnes en situation de handicap active à leur projet de vie.

C'est dans ce cadre qu'a été développé un groupe de réflexion sur la pair-aidance, afin de travailler à renforcer la mise en œuvre de l'expertise des personnes en situation de handicap dans les établissements et services, par le biais d'appui, de conseil et de formation auprès des professionnels administratifs, médico et paramédicaux. Ce volet oublié de la loi de 2005 s'inscrit pleinement dans la volonté partagée avec l'APF de promouvoir la participation des personnes en situation de handicap. La signature de la charte Romain Jacob illustre pleinement l'engagement de la FEHAP en faveur des usagers. »

MARIN CASTEL, Chargé de mission FEHAP - Centre-Val de Loire



Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier et technique de :



Tous nos remerciements aux organisations qui ont participé à la réalisation de ce travail :



Et les associations membres du Comité d'Entente Régional Centre-Val de Loire.